



Salaires et pensions : *Exigeons notre dû !*

Actifs ou retraités, du secteur public ou privé un nombre croissant de salariés restent confrontés à de graves problèmes de pouvoir d'achat.

Un salaire ou une pension ne doit pas uniquement permettre de vivre décemment ou dignement, ce qui est déjà loin d'être le cas pour des millions d'actifs et de retraités. Mais il doit également permettre de subvenir à tous les besoins et contribuer à l'émancipation de tous : se nourrir, se loger bien évidemment mais également faciliter l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, etc.

Les salariés et retraités n'ont, dans leur écrasante majorité, que le revenu de leur travail pour vivre. Pas d'actions au CAC 40, pas d'investissements immobiliers, pas de parents millionnaires ou milliardaires.

L'inflation qui se situait en moyenne depuis une vingtaine d'années autour des 1,5 à 2 % a bondi de 5,2 % en 2022 et 4,9 % en 2023. L'inflation alimentaire quant à elle a augmenté de 11,9 % en 2023 et 7,3 % en 2022.

Les prévisions d'inflation pour 2024 se situeraient selon les « experts » (qui ne voient souvent rien venir) autour de 2,7 %. Aussi la tendance actuelle est de retrouver une rigueur budgétaire pour les salaires : Gel des salaires dans la fonction publique, enveloppes d'augmentations salariales dans le privé revues à la baisse quels que soient les profits enregistrés.

De véritables mesures pérennes plutôt que des aides temporaires aléatoires

Aux augmentations générales de salaire se substitue de plus en plus une individualisation des rémunérations ; dans la sphère privée au travers des augmentations individuelles « distribuées » de façon opaque, dans le public sous forme de primes. L'attribution de ces éléments de rémunération reste basée sur des critères subjectifs qui écarte l'idée que le travail est avant tout une œuvre collective.

Les primes liées au « mérite », à l'esprit d'initiative, à l'investissement dans les orientations de la direction, à la disponibilité, à la flexibilité tendent à remplacer les augmentations collectives et à diviser les personnels.

Pour les salariés les plus modestes, des aides sont apportées temporairement sous forme de « chèques » (énergie, carburant, alimentaire, rentrée scolaire etc.). S'il ne faut pas nier le coup de pouce temporaire sur le court terme que peuvent apporter ces aides pour les salariés actifs et retraités les plus précaires, ces artifices ne règlent rien sur le moyen terme. Il est en effet impossible de se projeter sur l'avenir, de construire un projet de vie pour les plus jeunes sans une stabilité de son pouvoir d'achat par un revenu suffisant pour assurer ses besoins.

Pas d'autres solutions que d'agir sur le montant des salaires et pensions

L'augmentation générale et collective des salaires et pensions est la condition incontournable pour faire face à la paupérisation grandissante des salariés.

Répondre à la juste revendication d'une augmentation significative des salaires et pensions doit être un devoir de tous les employeurs qui trop souvent encore considèrent le travail comme un coût qu'il faudrait réduire... coûte que coûte.

La Cgt s'oppose frontalement à cette conception. Les salariés quels que soient leur emploi, leur métier, leur fonction représentent une richesse, il faut donc les rémunérer à leur juste « valeur ».

Contrairement à l'idée avancée par le patronat et le gouvernement, l'argent existe bien pour mener une politique salariale à la hauteur des besoins.

Il est en effet difficile d'argumenter le contraire pour un Ministère des Armées qui affiche fièrement une Loi de Programmation Militaire à 413,3 Mds d'euros avec une courbe de budget annuel de la défense qui devrait passer de 37 Mds en 2017 à 69 Mds en 2030 soit plus du double en moins de 15 ans !! Et que dire des industriels de l'armement qui profitent grassement de ces budgets - et des aides diverses de l'état ! - pour aligner des profits eux aussi en croissance continue.

Il est temps aujourd'hui de faire cesser la rigueur salariale et de mieux redistribuer l'argent.

Pour les personnels de notre périmètre d'intervention syndicale nous revendiquons notamment :

Pour les fonctionnaires du Ministère des Armées :

- L'augmentation de 10 % minimum du point d'indice et mise en œuvre d'un plan de rattrapage des pertes cumulées
- L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation
- Un budget dédié pour la revalorisation des grilles indiciaires et le rattrapage de l'inégalité femmes/hommes

Pour les contractuels du ministère des Armées :

- L'augmentation de 10% minimum du point d'indice et mise en œuvre d'un plan de rattrapage des pertes cumulées
- L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation
- La revalorisation annuelle de la rémunération pour tous les contrats

Pour les personnels sous statut d'ouvrier d'Etat :

- Un salaire minimum d'embauche à 2270 € Brut (hors prime de rendement)
- La suppression des abattements de zone : « pour un travail égal il faut un salaire égal »
- Le rétablissement de nos bordereaux de salaires trimestriels avec le rattrapage des sommes dues depuis 12 ans ainsi que la réévaluation des grilles de salaires de l'ensemble des catégories

Pour les salariés sous convention collective :

- Reconnaissance des diplômes, des savoir-faire, des qualifications, de l'expérience
- Remise en place 'une échelle mobile des salaires
- Une indexation a minima des salaires sur l'inflation

Pour les retraités :

- Qu'aucune pension pour une carrière complète ne soit inférieure au SMIC, revendiqué à 2000€ brut par la CGT.
- Indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix
- Taux des pensions de réversion doit être porté à 75% sans conditions d'âge ni de ressources.

***Actifs et retraités, du public comme du privé
Exigeons tous ensemble plus fortement notre dû !***

Montreuil le 21 février 2024

Fédération Nationale des travailleurs de l'Etat CGT

263, rue de Paris Case 541 - 93515 Montreuil Cedex

Tel. : 01 55 82 89 00 - Mail : trav-etat@cgt.fr